

l'autre par la rupture devenue imminente avec la Perse qui favorisait son fils rebelle Moustapha, le sultan se tenait sur la défensive et montrait une hésitation que la mort de Barberousse, survenue le 4 juillet 1546, ne fit que rendre plus formelle. La lettre par laquelle Jacques de Cambray rend compte de cet événement au roi mérite d'être rapportée : « Sire, je ne veux obmettre de vous faire entendre comme le sieur Barberousse après avoir été malade d'un flux de ventre de quinze ou vingt jours, est mort ce jourd'huy, de quoi votre majesté ne doit avoir trop grand déplaisir, car, à la vérité, je n'ai vu homme par deça plus contraire à tout ce qui touchoit votre service que luy, à tout le moins depuis que j'y suis, et je ne puis penser qu'il ne soit autre cause que le bon traitement qui lui fut fait en Provence ; lequel au lieu de le reconnoistre, a fait depuis les plus meschants offices qu'il a peu, et croy que s'il eust peu davantage, qu'il l'eust faict ; toutefois Dieu y a pourveu. Je ne scay si V. M. faisoit quelque dessein sur Alger pour attirer son fils à sa dévotion, lequel, à mon jugement, est assez facile à gaigner, n'ayant plus espérance, selon que je puis comprendre, de revenir en ce lieu ; aussi ledit Barberousse, par son testament, ne luy laisse rien du bien qu'il avoit par deça, mais le donne, partie au Grand-Seigneur, et partie à un sien nepveu ; il me doute bien que l'empereur ne manquera pas, si V. M. ne le fait pratiquer, de faire tous ses efforts pour l'attirer à soi, pour s'assurer de l'ennuy que luy a accoustumé de luy donner. Au lieu et charge du dict Barberousse doibt succéder à lui un nommé Gallerays (sala-rays), qui estoit le principal après luy dans l'armée et comme son lieutenant ; toutefois, ce ne sera jamais une telle auctorité qu'avoit le dict Barberousse, laquelle estoit si suspecte au Grand-Seigneur, que l'on pense qu'il sera bien content d'estre hors de peine ; et pour ce que j'espère, selon l'occurrence des négoces par pré-